



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vendredi 17 mai 2019 - 19h00 -
Siège – NEULLY EN THELLE

Etai^{ent} présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Alain MARTIN, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel DRUEZ, Michel FRANCAIX, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, M. Jacques BOURGEOIS, Christian VAN PARYS, Dany BULTEUX, Alain PAILLARD, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Bertrand BAECKEROOT, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Odile GUILLOU, Danièle BLAS, Béatrice BASQUIN, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

Etai^{ent} absents :

MM. Laurent SERRUYS, Patrice GOUIN, Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), William DUMOLEYN, Charles-Antoine de NOAILLES, Stéphane CHAIMOVITCH, Michel KOPACZ, Joseph KARST, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Mmes Marine BADIN, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etai^{ent} absents et excusés :

MM. Thierry REMOND, Yvon CORVELLEC.

Mme Marie-France SERRA.

Etai^{ent} absents et ont donné pouvoir :

M. David LAZARUS a donné pouvoir à M. Marc VIRION.

Mme Claudine SAINT-GAUDENS a donné pouvoir à Mme Danièle BLAS.

Mme Josiane VANDRIESSCHE a donné pouvoir à M. Jean-Jacques DUMORTIER.

M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.

M. Michel LE TALLEC a donné pouvoir à M. Pierre DESLIENS.

M. Alain DUCLERCQ a donné pouvoir à Mme Nicole ROBERT.

M. Gérard AUGER a donné pouvoir à M. Bernard ONCLERCQ.

Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.

M. Robert JOYOT a donné pouvoir à M. André MELIQUE.

M. Guy LAFOREST a donné pouvoir à M. Stéphane KRAKOWSKI.

Secrétaire de séance : M. Pierre DESLIENS, délégué de la commune de Abbecourt.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Sur chacun des rapports qui lui ont été soumis,
Prend les délibérations suivantes :

✚ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DE L'ANNEE 2018 – BUDGET PRINCIPAL : à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** le compte de gestion du payeur pour l'exercice 2018 du budget principal. Le payeur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

➤ **DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve sur :

- L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- L'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- La comptabilité des valeurs inactives.

➤ **ADOpte** le compte de gestion 2018 du budget principal.

✚ ARRETE DES COMPTES 2018 – BUDGET PRINCIPAL : sur proposition du Président et sous la présidence de Madame ROBERT, vice-présidente déléguée aux finances, le Président s'étant retiré au moment du vote : à l'unanimité

➤ **ADOpte**, au vu du compte de gestion 2018 du budget principal établi par le receveur et préalablement arrêté, le compte administratif de l'exercice 2018 qui présente les résultats cumulés de l'exercice 2017 et les restes à réaliser de 2018 soit un résultat net excédentaire de **987 564,04 €** se décomposant comme suit :

SECTION (en €)	Dépenses	Recettes	Résultat
INVESTISSEMENT	3 622 893,12	2 835 585,38	- 787 307,74
Investissement : reprise du résultat 2017		1 526,31	1 526,31
Restes à réaliser Investissement 2018	207 362,87	566 393,99	359 031,12
<i>Sous total INVESTISSEMENT</i>	<i>3 830 255,99</i>	<i>3 403 505,68</i>	<i>- 426 750,31</i>
FONCTIONNEMENT	21 779 090,67	21 021 596,24	- 757 494,43
Fonctionnement : reprise du résultat 2017		2 123 340,23	2 123 340,23
Restes à réaliser fonctionnement 2018	85 308,84	133 777,39	48 468,55
<i>Sous total FONCTIONNEMENT</i>	<i>21 864 399,51</i>	<i>23 278 713,86</i>	<i>1 414 314,35</i>
Résultats définitifs	25 694 655,50	26 682 219,54	987 564,04

➤ **CORRIGE** une erreur matérielle affectant le montant des restes à réaliser 2018 en section d'investissement (dépenses) qui sont réduits de 13 515,17 € et qui s'élèvent par conséquent à 207 362,87 € ce qui ramène le total de la section d'investissement en dépenses à 3 830 255,99 €.

AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET PRINCIPAL (Y COMPRIS ANNEXE REOM) : à l'unanimité

➤ **PROCEDE** à l'affectation du résultat de l'exercice 2018 du budget principal dans les conditions suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - LE RESULTAT

Le résultat est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (R002 N-1)	+ 2 463 702,13 €
• du résultat de l'exercice :	
Cumul des titres émis	+ 22 329 548,11 €
Cumul des mandats émis	- 23 195 788,57 €
Résultat 2018 de la section de fonctionnement	+ 1 597 461,67 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - LE SOLDE D'EXECUTION

Le solde d'exécution est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (R001 N-1)	+ 102 310,14 €
• du solde :	
- des émissions de titres	+ 2 841 475,38 €
- des mandats de l'exercice	- 3 624 333,12 €
complété des restes à réaliser de l'exercice 2018 :	
• en recettes	+ 566 393,99 €
• en dépenses	- 207 362,87 €
Solde d'exécution 2018 de la section d'investissement	-321 516,48 €

➤ **CORRIGE** une erreur matérielle affectant le montant des restes à réaliser 2018 en section d'investissement (dépenses) qui sont réduits de 13 515,17 € et s'élèvent par conséquent à 207 362,87 € ;

➤ **AFFECTE** le résultat 2018 du budget principal, soit + **1 597 461,67 €**, de la manière suivante :

- à la couverture du besoin de financement en affectant **321 516,48 €** en excédents de fonctionnement capitalisés au compte **1068** ;
- pour le solde de **1 275 945,19 €** en excédents de fonctionnement reportés sur la ligne codifiée 002.

➤ **PRECISE** que le solde d'exécution brut de la section d'investissement (hors restes à réaliser) de - **680 547,60 €** fait l'objet d'un simple report en section d'investissement sur la ligne codifiée 001.

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL (Y COMPRIS BUDGET ANNEXE REOM) : à l'unanimité

➤ **PROCEDE** aux ajustements de crédit décrits ci-après, nécessaires au niveau des deux sections :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

- **Chapitre 002 : Résultat d'exploitation reporté** **13 366,63 €**

La suppression de deux inscriptions de dépenses d'investissement reportées ainsi qu'une erreur matérielle dans le report des recettes d'investissement de 0,02 € engendre un excédent de fonctionnement reporté augmenté de 13 366,63 €.

DEPENSES

- **Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement** **13 366,63 €**

Le virement à la section d'investissement est augmenté à due concurrence, soit 13 366,63 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES **- 3 515,00 €**

- **Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement** **13 366,63 €**

Le virement à la section d'investissement est augmenté de 13 366,63 €

- **Chapitre 10 (compte 1068) : Dotations, fonds divers et réserves** **- 13 515,02 €**

La couverture du besoin de financement doit être diminuée de 13 515,02 € compte tenu de la diminution des dépenses d'investissement reportées et d'une erreur matérielle au niveau des recettes d'investissement reportés à hauteur de 0,02 €.

- **Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées** **- 3 366,61 €**

L'emprunt d'équilibre est diminué de 3 366,61 € ramenant ainsi le volume global d'emprunt à 640 384,09 € (pour rappel 643 750,70 € au BP 2019) pour l'exercice 2019.

DEPENSES **- 3 515 €**

- **Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles (sauf le 204)** **- 10 715,17 €**
- **Chapitre 23 : Immobilisations en cours** **- 2 800,00 €**

L'opération 90030 « Désenclavement plateau du Thelle » ne nécessite pas le report des dépenses liées à des frais d'études et de construction, respectivement pour 10 715,17 € et 2 800,00 €.

- **Chapitre 21 : Immobilisations corporelles** **10 000,00 €**

L'opération 90037 « GARE DE CHAMBLY » nécessite l'inscription budgétaire de 10 000,00 € afin de permettre la mise en place d'un nouveau système de vidéoprotection avec enregistreur.

- **Chapitre 001 : Déficit d'investissement reporté** **0,17 €**

L'affectation définitive du résultat 2018 nécessite l'inscription complémentaire de 0,17 € sur ce chapitre.

➤ **APPROUVE**, par conséquent, la décision modificative n°1 du budget principal dans les conditions décrites en annexe de la délibération.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DE L'ANNEE 2018 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF : à l'unanimité

➤ **APPROUVE** le compte de gestion du payeur pour l'exercice 2018 du budget annexe assainissement collectif. Le payeur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

➤ **DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve sur :

- L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- L'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- La comptabilité des valeurs inactives.

➤ **ADOpte** le compte de gestion 2018 du budget annexe assainissement collectif.

ARRETE DES COMPTES 2018 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF: sur proposition du Président et sous la présidence de Madame ROBERT, vice-présidente déléguée aux finances, le Président s'étant retiré au moment du vote : *à l'unanimité*

➤ **ADOpte**, au vu du compte de gestion 2018 du budget annexe assainissement collectif établi par le receveur et préalablement arrêté, le compte administratif de l'exercice 2018 qui présente les résultats cumulés de l'exercice 2017 et les restes à réaliser de 2018 soit un résultat net déficitaire de **2 538 710,11 €** se décomposant comme suit :

SECTION (en €)	Dépenses	Recettes	Résultat
INVESTISSEMENT	11 105 516,14	10 030 682,53	- 1 074 833,61
Investissement : reprise du résultat 2017	338 594,51		- 338 594,51
Restes à réaliser Investissement 2018	11 398 080,13	6 610 167,00	- 4 787 913,13
<i>Sous total INVESTISSEMENT</i>	<i>22 842 190,78</i>	<i>16 640 849,53</i>	<i>- 6 201 341,25</i>
FONCTIONNEMENT	2 617 904,27	6 316 091,97	3 698 187,70
Fonctionnement : reprise du résultat 2017	- 0,18	-	0,18
Restes à réaliser fonctionnement 2018	35 556,74	-	- 35 556,74
<i>Sous total FONCTIONNEMENT</i>	<i>2 653 460,83</i>	<i>6 316 091,97</i>	<i>3 662 631,14</i>
Résultats définitifs	25 495 651,61	22 956 941,50	- 2 538 710,11

AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF : à l'unanimité

➤ **PROCEDE** à l'affectation du résultat de l'exercice 2018 du budget annexe assainissement collectif dans les conditions suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - LE RESULTAT

Le résultat est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (R002 N-1)	- 0,18 €
• du résultat de l'exercice :	
Cumul des titres émis	+ 6 316 091,97 €
Cumul des mandats émis	- 2 617 904,27 €
Résultat 2018 de la section de fonctionnement	+ 3 698 187,52 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - LE SOLDE D'EXECUTION

Le solde d'exécution est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (D001 N-1)	- 338 594,51 €
• du solde :	
- des émissions de titres	+ 10 030 682,53 €
- des mandats de l'exercice	- 11 105 516,14 €
complété des restes à réaliser de l'exercice 2018 :	
• en recettes	+ 6 610 167,00 €
• en dépenses	- 11 398 080,13 €
Solde d'exécution 2018 de la section d'investissement	-6 201 341,25 €

➤ **APPROUVE** l'affectation du résultat 2018 du budget annexe assainissement collectif à hauteur de
+ **3 698 187,52 €** à la couverture du besoin de financement en affectant la totalité en excédents de
fonctionnement capitalisés au compte **1068** ;

➤ **PRECISE** que le solde d'exécution brut de la section d'investissement (hors restes à réaliser) de
- **1 413 428,12 €** fait l'objet d'un simple report en section d'investissement sur la ligne codifiée
001 ;

➤ **DIT** que l'ajustement des crédits du budget 2019 sera réalisé lors de la DM n°1 de 2019.

AUTORISATION DE PROGRAMME – CREDIT DE PAIEMENT (AP/CP) – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF : à l'unanimité

➤ **APPROUVE** la modification des autorisations de programme à hauteur de - 251 736,50 € ;

➤ **AGREE** la nouvelle couverture en crédits de paiement en 2019 et 2020 de ces autorisations de
programme révisées telles qu'indiquées dans le tableau annexé à la délibération.

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF : à l'unanimité

➤ **PROCEDE** aux ajustements budgétaires de la section d'investissement du budget annexe
assainissement collectif comme suit :

DEPENSES**- 226 736,50 €**

- **Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées** **25 000,00 €**

La réception de demande de régularisation d'échéance d'avance remboursable début avril pour l'opération 90816 SIAE nécessite l'augmentation des crédits au compte 1681 de 25 000,00 €.

- **Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles** **20 000,00 €**

L'intégration du marché, relatif à la mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux d'assainissement et de réfection de voirie entre la rue Salengro et la rue du Bas saut, suite à l'ensemble des éléments transmis à la Communauté de communes Thelloise à la fin du 1^{er} trimestre 2019 par l'opérateur économique et qui fait suite à la réception d'une facture, nécessite l'augmentation des crédits de 20 000,00 à l'opération n°2019091 PERSAN – CHAMBLY.

- **Chapitre 23 : Immobilisations en cours** **- 271 736,50 €**

Le contrôle des Restes A Réaliser d'une part et l'ajustement à la hausse de certaines opérations d'autre part permet de diminuer les Crédits de Paiements de 271 736,50 € selon le détail suivant :

N° OPERATION	REVISION
90801 SAINTE GENEVIEVE	0,00 €
90807 PONCHON	0,00 €
90808117 MESNIL	-235 102,08 €
9083131 HAMEAU DE MESSIE	-77 484,94 €
908132 CIRES H2S	-13 000,00 €
908133 TILLET	0,00 €
908134 CIRES Branchements des particuliers	0,00 €
908135 STEP CIRES	-6 000,00 €
90816 SIAE	-4 115,28 €
90817 ABBM	80 944,26 €
90820 BORAN	-26 978,46 €
90821 SITTEU	10 000,00 €
90830 DIVERS CCT	0,00 €
90831 SAINTE GENEVIEVE - NOAILLES - NOVILLERS	0,00 €

RECETTES**- 226 736,50 €**

- **Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées** **- 226 736,50 €**

L'emprunt d'équilibre est diminué de 226 736,50 € ramenant ainsi le volume global d'emprunt à 4 088 211 ,24 € pour l'exercice 2019.

- **Chapitre 13 : Subventions d'investissement** **+ 47 420,00 €**
- **Chapitre 27 : Autres immobilisations financières** **- 47 420,00 €**

Une erreur d'imputation concernant la subvention du Conseil départemental au titre de l'opération 90808117 MESNIL nécessite un transfert de crédit du chapitre 27 vers le chapitre 13 à hauteur de 47 420,00 €.

➤ **APPROUVE**, par conséquent, la décision modificative n°1 du budget annexe assainissement collectif dans les conditions décrites en annexe de la délibération.

✚ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DE L'ANNEE 2018 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : à l'unanimité

➤ **APPROUVE** le compte de gestion du payeur pour l'exercice 2018 du budget annexe assainissement non collectif. Le payeur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

➤ **DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve sur :

- L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- L'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- La comptabilité des valeurs inactives.

➤ **ADOpte** le compte de gestion 2018 du budget annexe assainissement non collectif.

✚ ARRETE DES COMPTES 2018 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : sur proposition du Président et sous la présidence de Madame ROBERT, vice-présidente déléguée aux finances, le Président s'étant retiré au moment du vote : à l'unanimité

➤ **ADOpte**, au vu du compte de gestion 2018 du budget annexe assainissement non collectif établi par le receveur et préalablement arrêté, le compte administratif de l'exercice 2018 qui présente les résultats cumulés de l'exercice 2017 et les restes à réaliser de 2018 soit un résultat net excédentaire de **60 108,71 €** se décomposant comme suit :

SECTION (en €)	Dépenses	Recettes	Résultat
INVESTISSEMENT		73 690,00	73 690,00
Investissement : reprise du résultat 2017		81 651,00	81 651,00
Restes à réaliser Investissement 2018	96 151,16		- 96 151,16
<i>Sous total INVESTISSEMENT</i>	<i>96 151,16</i>	<i>155 341,00</i>	<i>59 189,84</i>
FONCTIONNEMENT	43 576,99	23 579,25	- 19 997,74
Fonctionnement : reprise du résultat 2017		20 916,61	20 916,61
Restes à réaliser fonctionnement 2018		-	-
<i>Sous total FONCTIONNEMENT</i>	<i>43 576,99</i>	<i>44 495,86</i>	<i>918,87</i>
Résultats définitifs	139 728,15	199 836,86	60 108,71

✚ AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : à l'unanimité

➤ **PROCEDE** à l'affectation du résultat de l'exercice 2018 du budget annexe assainissement non collectif dans les conditions suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - LE RESULTAT

Le résultat est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (R002 N-1)	+ 20 916,61 €
• du résultat de l'exercice :	
Cumul des titres émis	+ 23 579,25 €
Cumul des mandats émis	- 43 576,99 €
Résultat 2018 de la section de fonctionnement	+ 918,87 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - LE SOLDE D'EXECUTION

Le solde d'exécution est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (R001 N-1)	+ 81 651,00 €
• du solde :	
- des émissions de titres	+ 73 690,00 €
- des mandats de l'exercice	- 0 €
complété des restes à réaliser de l'exercice 2018 :	
• en recettes	+ 0 €
• en dépenses	- 96 151,16 €
Solde d'exécution 2018 de la section d'investissement	+155 341,00 €

➤ **AFFECTE** le résultat 2018 du budget annexe assainissement non collectif, soit + **918,87 €**, en excédents de fonctionnement reportés sur la ligne codifiée 002.

➤ **PRECISE** que le solde d'exécution brut de la section d'investissement (hors restes à réaliser) de + **155 341,00 €** fait l'objet d'un simple report en section d'investissement sur la ligne codifiée 001.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DE L'ANNEE 2018 – BUDGET ANNEXE GEMAPI : à l'unanimité

➤ **APPROUVE** le compte de gestion du payeur pour l'exercice 2018 du budget annexe GEMAPI. Le payeur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

➤ **DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve sur :

- L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- L'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- La comptabilité des valeurs inactives.

➤ **ADOpte** le compte de gestion 2018 du budget annexe GEMAPI.

ARRETE DES COMPTES 2018 – BUDGET ANNEXE GEMAPI : sur proposition du Président et sous la présidence de Madame ROBERT, vice-présidente déléguée aux finances, le Président s'étant retiré au moment du vote : *à l'unanimité*

➤ **ADOpte**, au vu du compte de gestion 2018 du budget annexe GEMAPI établi par le receveur et préalablement arrêté, le compte administratif de l'exercice 2018 qui présente les résultats cumulés de l'exercice 2017 et les restes à réaliser de 2018 soit un résultat net excédentaire de **54 380,22 €** se décomposant comme suit :

SECTION (en €)	Dépenses	Recettes	Résultat
INVESTISSEMENT			-
Investissement : reprise du résultat 2017		5 846,32	5 846,32
Restes à réaliser Investissement 2018	23 433,16		- 23 433,16
<i>Sous total INVESTISSEMENT</i>	<i>23 433,16</i>	<i>5 846,32</i>	<i>- 17 586,84</i>
FONCTIONNEMENT	78 648,20	150 167,00	71 518,80
Fonctionnement : reprise du résultat 2017		448,26	448,26
Restes à réaliser fonctionnement 2018		-	-
<i>Sous total FONCTIONNEMENT</i>	<i>78 648,20</i>	<i>150 615,26</i>	<i>71 967,06</i>
Résultats définitifs	102 081,36	156 461,58	54 380,22

AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET ANNEXE GEMAPI : *à l'unanimité*

➤ **PROCEDE** à l'affectation du résultat de l'exercice 2018 du budget annexe GEMAPI dans les conditions suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - LE RESULTAT

Le résultat est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (R002 N-1)	+ 448,26 €
• du résultat de l'exercice :	
Cumul des titres émis	+ 150 167,00 €
Cumul des mandats émis	- 78 648,20 €
Résultat 2018 de la section de fonctionnement	+ 71 967,06 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - LE SOLDE D'EXECUTION

Le solde d'exécution est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (R001 N-1)	+ 5 846,32 €
• du solde :	
- des émissions de titres	+ 0 €
- des mandats de l'exercice	- 0 €
complété des restes à réaliser de l'exercice 2018 :	
• en recettes	+ 0 €
• en dépenses	- 23 433,16 €
Solde d'exécution 2018 de la section d'investissement	-17 586,84 €

➤ **AFFECTE** le résultat 2018 du budget annexe GEMAPI, soit + **71 967,06 €**, de la manière suivante :

- à la couverture du besoin de financement en affectant **17 586,84 €** en excédents de fonctionnement capitalisés au compte **1068** ;
- pour le solde de **54 380,22 €** en excédents de fonctionnement reportés sur la ligne codifiée 002.

➤ **PRECISE** que le solde d'exécution brut de la section d'investissement (hors restes à réaliser) de + **5 846,32 €** fait l'objet d'un simple report en section d'investissement sur la ligne codifiée 001.

+ **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DE L'ANNEE 2018 – BUDGET ANNEXE TRANSPORT A LA DEMANDE : à l'unanimité**

➤ **APPROUVE** le compte de gestion du payeur pour l'exercice 2018 du budget annexe Transport A la Demande. Le payeur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

➤ **DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve sur :

- L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- L'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- La comptabilité des valeurs inactives.

➤ **ADOpte** le compte de gestion 2018 du budget annexe Transport A la Demande.

+ **ARRETE DES COMPTES 2018 – BUDGET ANNEXE TRANSPORT A LA DEMANDE** : sur proposition du Président et sous la présidence de Madame **ROBERT**, vice-présidente déléguée aux finances, le Président s'étant retiré au moment du vote : **à l'unanimité**

➤ **ADOpte**, au vu du compte de gestion 2018 du budget annexe Transport A la Demande établi par le receveur et préalablement arrêté, le compte administratif de l'exercice 2018 qui présente les résultats cumulés de l'exercice 2017 et les restes à réaliser de 2018 soit un résultat net de 0 € se décomposant comme suit :

SECTION (en €)	Dépenses	Recettes	Résultat
INVESTISSEMENT			-
Investissement : reprise du résultat 2017			-
Restes à réaliser Investissement 2018			-
<i>Sous total INVESTISSEMENT</i>	-	-	-
FONCTIONNEMENT	876 744,75	876 744,75	-
Fonctionnement : reprise du résultat 2017			-
Restes à réaliser fonctionnement 2018			-
<i>Sous total FONCTIONNEMENT</i>	876 744,75	876 744,75	-
Résultats définitifs	876 744,75	876 744,75	-

**✚ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DE L'ANNEE 2018 –
BUDGET ANNEXE ZAE NEUILLY- EN -THELLE : à l'unanimité**

➤ **APPROUVE** le compte de gestion du payeur pour l'exercice 2018 du budget annexe ZAE Neuilly en Thelle. Le payeur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

➤ **DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve sur :

- L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- L'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- La comptabilité des valeurs inactives.

➤ **ADOpte** le compte de gestion 2018 du budget annexe ZAE Neuilly en Thelle.

**✚ ARRETE DES COMPTES 2018 – BUDGET ANNEXE ZAE NEUILLY-EN-
THELLE** : sur proposition du Président et sous la présidence de Madame ROBERT, vice-présidente déléguée aux finances, le Président s'étant retiré au moment du vote : **à l'unanimité**

➤ **ADOpte**, au vu du compte de gestion 2018 du budget annexe ZAE Neuilly en Thelle établi par le receveur et préalablement arrêté, le compte administratif de l'exercice 2018 qui présente les résultats cumulés de l'exercice 2017 et les restes à réaliser de 2018 soit un résultat net déficitaire de **529 622,08 €** se décomposant comme suit :

SECTION (en €)	Dépenses	Recettes	Résultat
INVESTISSEMENT	211 744,82	5 044,82	- 206 700,00
Investissement : reprise du résultat 2017	322 922,08		- 322 922,08
Restes à réaliser Investissement 2018			-
<i>Sous total INVESTISSEMENT</i>	<i>534 666,90</i>	<i>5 044,82</i>	<i>- 529 622,08</i>
FONCTIONNEMENT	211 744,82	211 744,82	-
Fonctionnement : reprise du résultat 2017			-
Restes à réaliser fonctionnement 2018	-	-	-
<i>Sous total FONCTIONNEMENT</i>	<i>211 744,82</i>	<i>211 744,82</i>	<i>-</i>
Résultats définitifs	746 411,72	216 789,64	- 529 622,08

**✚ AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 DU
BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES DE NEUILLY-EN-THELLE :**
à l'unanimité

➤ **PROCEDE** à l'affectation du résultat de l'exercice 2018 du budget annexe Zone d'Activités Economiques de NEUILLY-EN-THELLE dans les conditions suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - LE RESULTAT

Le résultat est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (R002 N-1)	+0 €
• du résultat de l'exercice :	
Cumul des titres émis	+ 211 744,82 €
Cumul des mandats émis	- 211 744,82 €
Résultat 2018 de la section de fonctionnement	+0 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - LE SOLDE D'EXECUTION

Le solde d'exécution est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (D001 N-1)	- 322 922,08 €
• du solde :	
- des émissions de titres	+ 5 044,82 €
- des mandats de l'exercice	- 211 744,82 €
complété des restes à réaliser de l'exercice 2018 :	
• en recettes	+ 0 €
• en dépenses	- 0 €
Solde d'exécution 2018 de la section d'investissement	- 529 622,08 €

➤ **PRECISE** que le solde d'exécution brut de la section d'investissement (hors restes à réaliser) de - 529 622,08 € fait l'objet d'un simple report en section d'investissement sur la ligne codifiée 001.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DE L'ANNEE 2018 – BUDGET ANNEXE ZAE NOAILLES : à l'unanimité

➤ **APPROUVE** le compte de gestion du payeur pour l'exercice 2018 du budget annexe ZAE Noailles. Le payeur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

➤ **DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve sur :

- L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- L'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- La comptabilité des valeurs inactives.

➤ **ADOpte** le compte de gestion 2018 du budget annexe ZAE Noailles.

ARRETE DES COMPTES 2018 – BUDGET ANNEXE ZAE NOAILLES : sur proposition du Président et sous la présidence de Madame ROBERT, vice-présidente déléguée aux finances, le Président s'étant retiré au moment du vote : *à l'unanimité*

➤ **ADOpte**, au vu du compte de gestion 2018 du budget annexe ZAE Noailles établi par le receveur et préalablement arrêté, le compte administratif de l'exercice 2018 qui présente les résultats cumulés de l'exercice 2017 et les restes à réaliser de 2018 soit un résultat net déficitaire de **619 079,68 €** se décomposant comme suit :

SECTION (en €)	Dépenses	Recettes	Résultat
INVESTISSEMENT	41 223,88		- 41 223,88
Investissement : reprise du résultat 2017	432 780,24		- 432 780,24
Restes à réaliser Investissement 2018			-
<i>Sous total INVESTISSEMENT</i>	<i>474 004,12</i>	-	- 474 004,12
FONCTIONNEMENT			-
Fonctionnement : reprise du résultat 2017	145 075,56		- 145 075,56
Restes à réaliser fonctionnement 2018			-
<i>Sous total FONCTIONNEMENT</i>	<i>145 075,56</i>	-	- 145 075,56
Résultats définitifs	619 079,68	-	- 619 079,68

AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES DE NOAILLES : *à l'unanimité*

➤ **PROCEDE** à l'affectation du résultat de l'exercice 2018 du budget annexe Zone d'Activités Economiques de NOAILLES dans les conditions suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - LE RESULTAT

Le résultat est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (R002 N-1)	- 145 075,56 €
• du résultat de l'exercice :	
Cumul des titres émis	+ 0 €
Cumul des mandats émis	- 0 €
Résultat 2018 de la section de fonctionnement	- 145 075,56 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - LE SOLDE D'EXECUTION

Le solde d'exécution est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (D001 N-1)	- 432 780,24 €
• du solde :	
- des émissions de titres	+ 0 €
- des mandats de l'exercice	- 41 223,88 €
complété des restes à réaliser de l'exercice 2018 :	
• en recettes	+ 0 €
• en dépenses	- 0 €
Solde d'exécution 2018 de la section d'investissement	- 474 004,12 €

➤ **AFFECTE** le résultat 2018 du budget annexe Zone d'Activités Economiques de NOAILLES, en reportant **145 075,56 €**, en déficit de fonctionnement sur la ligne codifiée 002.

➤ **PRECISE** que le solde d'exécution brut de la section d'investissement (hors restes à réaliser) de **- 474 004,12 €** fait l'objet d'un simple report en section d'investissement sur la ligne codifiée 001.

+ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DE L'ANNEE 2018 – BUDGET ANNEXE ZAE NOVILLERS – STE GENEVIEVE : à l'unanimité

➤ **APPROUVE** le compte de gestion du payeur pour l'exercice 2018 du budget annexe ZAE Novillers – Sainte Geneviève. Le payeur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

➤ **DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve sur :

- L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- L'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- La comptabilité des valeurs inactives.

➤ **ADOpte** le compte de gestion 2018 du budget annexe ZAE Novillers – Sainte Geneviève.

+ ARRETE DES COMPTES 2018 – BUDGET ANNEXE ZAE NOVILLERS/SAINTE-GENEVIEVE : sur proposition du Président et sous la présidence de Madame ROBERT, vice-présidente déléguée aux finances, le Président s'étant retiré au moment du vote : **à l'unanimité**

➤ **ADOpte**, au vu du compte de gestion 2018 du budget annexe ZAE Novillers – Sainte Geneviève établi par le receveur et préalablement arrêté, le compte administratif de l'exercice 2018 qui présente les résultats cumulés de l'exercice 2017 et les restes à réaliser de 2018 soit un résultat net déficitaire de **448 637,62 €** se décomposant comme suit :

SECTION (en €)	Dépenses	Recettes	Résultat
INVESTISSEMENT	307 560,50	243 784,68	- 63 775,82
Investissement : reprise du résultat 2017	529 886,52		- 529 886,52
Restes à réaliser Investissement 2018			-
<i>Sous total INVESTISSEMENT</i>	<i>837 447,02</i>	<i>243 784,68</i>	<i>- 593 662,34</i>
FONCTIONNEMENT	286 777,06	394 777,06	108 000,00
Fonctionnement : reprise du résultat 2017		37 024,72	37 024,72
Restes à réaliser fonctionnement 2018	-	-	-
<i>Sous total FONCTIONNEMENT</i>	<i>286 777,06</i>	<i>431 801,78</i>	<i>145 024,72</i>
Résultats définitifs	1 124 224,08	675 586,46	- 448 637,62

AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES DE NOVILLERS/SAINTE-GENEVIEVE : à l'unanimité

➤ **PROCEDE** à l'affectation du résultat de l'exercice 2018 du budget annexe Zone d'Activités Economiques de NOVILLERS/SAINTE-GENEVIEVE dans les conditions suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - LE RESULTAT

Le résultat est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (R002 N-1)	+37 024,72 €
• du résultat de l'exercice :	
Cumul des titres émis	+ 394 777,06 €
Cumul des mandats émis	- 286 777,06 €
Résultat 2018 de la section de fonctionnement	+ 145 024,72 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - LE SOLDE D'EXECUTION

Le solde d'exécution est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (D001 N-1)	- 529 886,52 €
• du solde :	
- des émissions de titres	+ 243 784,68 €
- des mandats de l'exercice	- 307 560,50 €
complété des restes à réaliser de l'exercice 2018 :	
• en recettes	+ 0 €
• en dépenses	- 0 €
Solde d'exécution 2018 de la section d'investissement	- 593 662,34 €

➤ **AFFECTE** le résultat 2018 du budget annexe Zone d'Activités Economiques de NOVILLERS/SAINTE-GENEVIEVE, soit + **145 024,72 €**, en excédents de fonctionnement reportés sur la ligne codifiée 002.

➤ **PRECISE** que le solde d'exécution brut de la section d'investissement (hors restes à réaliser) de – **593 662,34 €** fait l'objet d'un simple report en section d'investissement sur la ligne codifiée 001.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DE L'ANNEE 2018 – BUDGET ANNEXE REDEVANCE ENLEVEMENT ORDURES MENAGERES : à l'unanimité

➤ **APPROUVE** le compte de gestion du payeur pour l'exercice 2018 du budget annexe redevance enlèvement ordures ménagères. Le payeur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

➤ **DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve sur :

- L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- L'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

- La comptabilité des valeurs inactives.

➤ **ADOPTE** le compte de gestion 2018 du budget annexe redevance enlèvement ordures ménagères.

✚ **ARRETE DES COMPTES 2018 – BUDGET ANNEXE REDEVANCE ENLEVEMENT ORDURES MENAGERES** : sur proposition du Président et sous la présidence de Madame ROBERT, vice-présidente déléguée aux finances, le Président s'étant retiré au moment du vote : *à l'unanimité*

➤ **ADOPTE**, au vu du compte de gestion 2018 du budget annexe redevance enlèvement ordures ménagères établi par le receveur et préalablement arrêté, le compte administratif de l'exercice 2018 qui présente les résultats cumulés de l'exercice 2017 et les restes à réaliser de 2018 soit un résultat net excédentaire de **336 849,70 €** se décomposant comme suit :

SECTION (en €)	Dépenses	Recettes	Résultat
INVESTISSEMENT	1 440,00	5 890,00	4 450,00
Investissement : reprise du résultat 2017		100 783,83	100 783,83
Restes à réaliser Investissement 2018	-	-	-
<i>Sous total INVESTISSEMENT</i>	<i>1 440,00</i>	<i>106 673,83</i>	<i>105 233,83</i>
FONCTIONNEMENT	1 416 697,90	1 307 951,87	- 108 746,03
Fonctionnement : reprise du résultat 2017		340 361,90	340 361,90
Restes à réaliser fonctionnement 2018	-	-	-
<i>Sous total FONCTIONNEMENT</i>	<i>1 416 697,90</i>	<i>1 648 313,77</i>	<i>231 615,87</i>
Résultats définitifs	1 418 137,90	1 754 987,60	336 849,70

✚ **BILAN ANNUEL 2018 DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (PLPDMA) (2^{ème} année)** : *à l'unanimité*

➤ **PREND CONNAISSANCE** du bilan de la deuxième année du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés et de l'avis favorable émis par la commission consultative d'élaboration et de suivi du PLPDMA ;

➤ **ADOPTE** le bilan annuel 2018 du PLPDMA qui sera mis à disposition du public.

✚ **CONVENTION TRANSITOIRE POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS DE LA COMMUNE DE LABOISSIERE-EN-THELLE** : *à l'unanimité*

➤ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention transitoire pour la collecte et le traitement des déchets de la commune de Laboissière-en-Thelle et à émettre le titre de recettes correspond à l'exécution de ladite convention pour un montant global de 7 935,55 €.

✚ **SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DE LA THELLOISE - DEBAT COMPLEMENTAIRE SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD) DU SCOT** : *à l'unanimité*

➤ **PREND ACTE** du débat complémentaire sur les orientations du PADD du SCOT afin d'intégrer les évolutions issues de la modification du périmètre d'intervention du SCOT ;

➤ **ASSURE** la transmission de cette délibération au Préfet de l'Oise et son affichage au siège de la Communauté de communes Thelloise pendant un mois.

LOGEMENT - PARTENARIAT AVEC L'ADIL 60 – INFORMATION : ***à l'unanimité***

➤ **PREND ACTE** que les permanences sont mises en place à partir des 2^{ème} et 4^{ème} mardis après-midi de juin soit les 11 et 25 juin 2019 afin d'apporter informations et conseils aux habitants de la Thelloise notamment en matière d'amélioration thermique ;

➤ **PRECISE** que ces permanences auront également lieu les 9 juillet et 27 août 2019 ;

➤ **DIT** qu'à compter de septembre, ces permanences reprendront à un rythme bimensuel dont le calendrier sera mis en ligne sur le site www.thelloise.fr.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PRORAMME D'ACTION FONCIERE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE L'OISE (EPFLO) : ***à l'unanimité***

➤ **APPROUVE** le Programme d'Action Foncière dans les conditions décrites en annexe de la délibération ;

➤ **SOLLICITE** l'intervention de l'Etablissement Public Foncier Local du Département de l'Oise en vue d'assurer la maîtrise foncière, l'acquisition et le portage des emprises foncières retenues ;

➤ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires, notamment, la convention de portage foncier engageant la Communauté de communes au rachat des biens au terme du délai de portage ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de ce Programme ;

➤ **RAPPELLE** que, parallèlement, il y aura lieu d'obtenir l'accord des communes concernées par les opérations, cet accord étant requis pour toute intervention de l'EPFLO, conformément à l'article L 324-1 du code de l'urbanisme.

TRANSFERT DES ZAE – REPARTITION DES DEPENSES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES ZAE : à l'unanimité

➤ **APPROUVE** l'utilisation des crédits budgétaires du budget principal pour les travaux d'entretien, de gestion et d'investissement qui seront réalisés dans les Zones d'Activités Economiques ;

➤ **CONFIRME** que les budget annexes des Zones d'Activités Economiques permettent uniquement l'acquisition de foncier, l'aménagement et la commercialisation ;

➤ **DIT** que les factures des entreprises VERDI INGENIERIE et COLAS pour respectivement une mission de maîtrise d'œuvre et des travaux de voirie au sein de la ZAE Novillers - Ste Geneviève destinés à la prévention des risques inondation seront réglées sur les crédits inscrits au budget principal.

AMENAGEMENT DU PARKING DE LA GARE DE SAINT SULPICE EN POLE D'ECHANGE MULTIMODAL – ACQUISITION DU TERRAIN :
à l'unanimité

- **APPROUVE** le principe de l'acquisition auprès de l'UCAC d'un terrain d'une superficie d'environ 750 m² à 820 m² compris dans la parcelle AH 133 située sur la commune de SAINT-SULPICE moyennant le prix principal de 50 € m² étant précisé que compte tenu de son montant, inférieur à 80 000 €, le pôle évaluation domaniale de Beauvais, saisi, n'a pas souhaité procéder à l'estimation ;
- **CONFIE** à Maître LEFORT, Notaire à MOUY, la rédaction de l'acte d'acquisition étant précisé que les honoraires et frais inhérents à cette vente seront supportés par la CCT ;
- **SOLLICITE** auprès de l'UCAC l'autorisation de prendre possession de cette emprise foncière de manière anticipée afin de réaliser les aménagements ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant, à prendre toutes mesures et à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition.

MARCHES PUBLICS – SIGNATURE DU MARCHE RELATIF A LA FOURNITURE ET A LA LIVRAISON DE CONTENEURS DESTINES A LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS : ***à la majorité (par 43 voix pour et 2 voix contre)***

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le marché à bons de commande relatif à la fourniture et à la livraison de conteneurs destinés à la collecte des déchets ménagers, pour une durée de un an (reconductible deux fois) et un montant maximum de 600 000 € HT sur sa durée totale (36 mois) avec la société ESE France, domiciliée à Crissey (71).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Neuilley-en-Thelle, le 23 mai 2019



Le Président

Jean-François MANCEL

Affiché le 23 mai 2019